



TRADUCTION

CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

vernehmlassungen@estv.admin.ch

Administration fédérale des contributions (AFC)
Eigerstrasse 65
3003 Berne

Dossier traité par : mup
Berne, le 07.02.2024

Révision partielle de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 2 novembre 2023, sur le projet de révision partielle de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA). Nous remercions M. Beat Spicher d'avoir participé à cette séance et de nous avoir présenté les principaux contours de la révision proposée. Le Forum PME soutient ce projet, car il prévoit plusieurs allègements pour les petites et moyennes entreprises.

Les méthodes des taux de la dette fiscale nette et des taux forfaitaires seront fondamentalement revues et simplifiées, ce qui profitera notamment aux PME lors du décompte de la TVA. Nous sommes de l'avis que les seuils en vigueur, prévus à l'art. 37 de la loi sur la TVA (LTVA), devraient être relevés lors d'une prochaine révision, afin de permettre à davantage d'entreprises de profiter du décompte selon la méthode des taux de la dette fiscale nette.

L'introduction du décompte annuel, tel qu'il est prévu à l'art. 35a de la LTVA révisée, adoptée le 16 juin 2023, contribuera également à alléger la charge administrative des PME. Le projet d'ordonnance contient des dispositions détaillées sur l'autorisation du décompte annuel, sa révocation et l'adaptation des acomptes. Le délai de 60 jours prévu aux art. 76a al. 1, 76b al. 1, 76c al. 1, 78 al. 1, 79 al. 1 et 81 al. 1 P-OTVA devrait à notre avis être porté à 90 jours. Une révocation de l'autorisation par l'AFC en cas de réduction trop importante des acomptes (conformément à l'art. 76c, al. 2, let. b, ch. 1 P-OTVA) ne devrait à notre avis avoir lieu que si, pour la période fiscale en cours, le total des acomptes représente moins de 50 % (au lieu de 35 %) du montant de l'impôt selon le décompte.

Forum PME

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

Nous espérons que nos recommandations seront prises en compte et nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations.



Erik Jakob
Co-président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la direction
de la promotion économique du
Secrétariat d'État à l'économie